

MAIRIE
de
GANZEVILLE



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal de GANZEVILLE, légalement convoqué par son Maire, Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, s'est réuni à la mairie le MERCREDI 21 JUILLET 2021 à 18 heures 30.

Etaient présents : Mesdames PARIS, BENOIST, LOISEL, et FOURE et Messieurs BONNET, CROCHEMORE, LE ROUX (représenté par M. BONNET), BOUDIN et COUSIN

Etaient absents: Madame SERVAIN et Monsieur CUFFEL

Secrétaire de séance : Madame Cynthia LOISEL

1/ Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 juin 2021

Le Conseil Municipal de Ganzeville a approuvé le compte rendu de la réunion du 9 juin 2021

2/ Renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de renouveler l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours (8 demi-journées) comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	8H30	8H30	////////////////////	8H30	8H30
	11H30	11H30	////////////////////	11H30	11H30
APRES-MIDI	13H30	13H30	////////////////////	13H30	13H30
	16H30	16H30	////////////////////	16H30	16H30

3/ Adhésion à la mission optionnelle mutualisée « référent signalement » par le CDG 76

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide d'adhérer à la mission optionnelle mutualisée « Référent signalement » proposée par le Centre de Gestion 76 (CDG76) et nomme Madame Geneviève BENOIST (1^{ère} Adjointe) référent de la collectivité.

4/ Demande de l'entreprise Yogalyz d'occuper une salle communale pour 2021-2022

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide de mettre à disposition la salle des fêtes communale pour l'entreprise YOGALIZ représentée par Madame Anne-Lise TANAY, afin d'y exercer des cours de yoga méthode dynamique et douce. Pour un montant de 20 Euro par mois.

A compter de septembre 2021 pour une année, à fréquence d'une à deux fois par semaine à partir de 19h pendant une durée de 1h15 les lundis et/ou jeudis. Sous réserve d'une priorité d'accès aux ganzevillais et de la présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

5/ Demande de l'association Montessori des villes et des champs d'occuper une salle communale pour 2021-2022

Le Conseil Municipal de Ganzeville décide la mise à disposition gratuitement de la petite salle de classe individuelle située à l'école rue du Moulin, pour le compte de l'association « Montessori des villes et des champs » représentée par Madame Christelle ROSSIGNOL. A compter de septembre 2021 pour une année, à fréquence suivant les jours demandés, sous réserve de la présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'association ou son nom propre et d'un calendrier de programmation.

6/ Demande de Madame GUERARD Delphine d'occuper une salle communale pour 2021-2022

Le Conseil Municipal de Ganzeville, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, la mise à disposition gratuitement de la petite salle de classe individuelle située à l'école rue du Moulin, pour le compte de Madame Delphine GUERARD. A compter de septembre 2021 pour une année, à fréquence d'une fois par mois le

samedi matin, sous réserve de la présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile à son nom ou au nom de sa société et d'un calendrier de programmation.

7/ Questions diverses

-Compte-rendu du conseil d'école du 02/07/2021 :

Le renouvellement de l'organisation de la semaine de 4 jours a été accepté par le conseil de classe et validé par le conseil des parents d'élèves.

Les parents d'élèves lanceront une consultation auprès des parents à la rentrée scolaire de septembre 2021 pour modifier les horaires de l'école et par conséquent de la garderie scolaire, en consultation avec la Mairie.

Effectifs de la rentrée 2021-2022 : 19 élèves.

A la demande de Madame Geneviève BENOIST : proposition de vente des livres scolaires inutilisables dans le cadre de l'éducation scolaire par l'ASLG (Association Sports et Loisirs Ganzevillaise), ainsi que des bureaux non utilisés des anciennes salles de classe. Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord.

Monsieur le Maire fait état des travaux réalisés par la DREAL entre le 28 juin et le 10 juillet dernier, sur le rétablissement de la continuité écologique du seuil de la DREAL sur la rivière « La Ganzeville » et informe qu'un courrier sera adressé au service concerné afin de les alerter sur les conséquences constatées à la suite des travaux concernant la montée du niveau de la rivière.

Pas d'autre question étant évoquée, la séance est close à 19h30

Le Maire
Jean-Marie CROCHEMORE

